

Document explicatif – modification règlementaire urbanisme

Informations générales

Titre	Autoriser une enseigne sur socle au 416, boulevard Thibeau
Résumé	Autoriser une enseigne sur socle au 416, boulevard Thibeau.
Concordance	Non
Date	15 avril 2025

Informations sur les dispositions du règlement

Article(s)	1
District(s)	des Estacades
Territoire visé	<p>La carte de zonage urbanistique illustre le territoire visé pour l'autorisation d'une enseigne sur socle. La zone visée est délimitée en rouge et se trouve au 416, boulevard Thibeau. Les limites des zones sont indiquées en violet. Les zones adjacentes sont RES-4110, COL-4111, RES-4113, PIL-4104, COL-4109 et RES-4108. La carte inclut une légende, des noms de rues et une échelle de 0 à 200 mètres.</p> <ul style="list-style-type: none">Limite des zonesZone viséeVoie publiqueCadastre

Document explicatif – modification règlementaire urbanisme



Document explicatif – modification règlementaire urbanisme

Photo du terrain	
Objet	afin d'autoriser une enseigne sur socle; ainsi que les éléments dérogatoires suivants : <ul style="list-style-type: none">- une superficie maximale de 7,15 m²;- une largeur maximale de 3,35 m;- à une distance de 0 m de la ligne avant principale et de 0,5 m de la ligne avant secondaire.
Approbation référendaire	Non-susceptible
Pouvoir habilitant LAU	L.A.U., article 113, al. 2, par. 14°